

L'INDÉPENDANT

Secret des affaires : quels sont les députés européens français qui ont voté pour

Le 16 avril à 15h22 par G. Cl. / lindependant.fr avec AFP. | Mis à jour le 17 avril



Les débats et votes du Parlement européen sont la plupart du temps (et là c'est une évidence) le résultat d'un intense lobbying (autorisé il est important de le préciser), Mais contrepartie, et c'est vérifiable à chaque débat, la transparence est érigée en dogme pour ce qui est des élus.

Il se trouve que l'on peut donc savoir qui a voté pour la mise en place du secret des affaires (Pour en savoir plus sur le sujet, lire plus bas). Voici donc le vote de chacun des députés européens français sur cette fameuse (fumeuse ?) décision liée au secret des affaires.

Pour accéder au détail, eurodéputé par eurodéputé (et même pays par pays), [suivez ce lien](#) ou zoomez sur le tableau ci-dessous réalisé par [Nicole Ferroni dont la vidéo](#) continue à faire un sacré buzz.

Bilan du vote de la directive « Secret d'Affaires » par les 74 eurodéputés français (le 14/04/15)					
	Pas voté ?	POUR (+)		Abstention (0)	CONTRE (-)
FRONT NATIONAL	ARNAUTU Marie-Christine (ENF) PHILIPPOT Florian (ENF) LE PEN Jean-Marie (NF)	ALLOT Lucie (ENF) BERGSTRÖM Justine (EFD) BOUQUENOY Marie-Christine (ENF) CHAUMPRÉE Agnès (NF ex-FP) DORRADO Noémie (ENF) GODDIN Sylvie (ENF) JALAH Jean-François (ENF) LE PEN Marine (ENF) MARTIN Dominique (ENF) MONOT Bernard (ENF) SCHAFFHAUSER Jean (ENF)	IVY Nicolas (ENF) ZALDE Dominique (ENF) BRIDE Béatrice (ENF) FERRAND Sébastien (ENF) GOLINSKI Bruno (NF) JONETON Gilles (ENF) LOISELLE Mathieu (ENF) MÉLIN Justine (ENF) MONTE Sophie (ENF) PROSZCZYNSKI Mylène (ENF)		
LES REPUBLICAINS	LAMASSOURE Alain (PPE)	ALLIOT-MARIE Michèle (PPE) DARJEAN Armand (PPE) DUTI Rachida (PPE) GILBERTETTE Françoise (PPE) KOUALAO Marie (PPE) LE DRIP Coraline (PPE) MORANG Nadine (PPE) MUSELER Renaud (PPE) PINOUST Franck (PPE) SANDER Arno (PPE)	GADEG Alain (PPE) DANTIN Michel (PPE) DELANAYE Angélique (PPE) HOUTREUX Sébastien (PPE) JAYN Philippe (PPE) LAVRELLEUX Jérôme (PPE) MORIN-CHARTEIX Elisabeth (PPE) PONGA Maurice (PPE) SAPF Tobias (PPE)		
CENTRE (UDI - Modem)	BOULARD Sylvie (ALDE)	AUTHIESS Jean (ALDE) DE SARNEZ Myrielle (ALDE) RIGUET Dominique (ALDE)	CHVIRA Jean-Marie (ALDE) GRIESBACH Mathieu (ALDE) ROCHEFORT Robert (ALDE)		
PARTI SOCIALISTE	ANDREU Eric (S&D)	BERES Persephone (S&D) GUILLAUME Sylvie (S&D) PARONCAUX Gilles (S&D) REVAULT D'ALLONNES-BONNEFOY Christine (S&D) PELLON Vincent (S&D) TODMAS Isabelle (S&D)	DEMANOT Jean-Paul (S&D) MANSCOUR Lucie-Joëlle (S&D) ROGERS Virginie (S&D)	SALAS Guillaume (S&D) MARTIN Edouard (S&D) MAUREL Emmanuel (S&D)	
EUROPE ECOLOGIE LES VERTS					BOVE Javi (Verts/Ale) DELLI Karima (Verts/Ale) DURAND Pascal (Verts/Ale) JADOT Yannick (Verts/Ale) JOLY Eva (Verts/Ale) RIVASI Michèle (Verts/Ale)
FRONT de GAUCHE - PCF					LE HYARD Patrick (GUE/NGL) REZENON Jean-Luc (GUE/NGL) VENGIAT Marie-Christine (GUE/NGL) OMARITE Rachid (GUE/NGL)

La directive européenne sur la protection du " secret des affaires" a été votée à une large majorité jeudi par le Parlement européen, au grand dam de journalistes, de lanceurs d'alertes, d'ONG et de syndicalistes, très remontés à la suite du scandale des "Panama Papers". Cette directive, dont le commissaire européen au Marché intérieur, le Français Michel Barnier, avait été l'initiateur fin 2013,

visé à instaurer un socle juridique européen pour lutter notamment contre l'espionnage industriel et protéger l'innovation.

Mais elle a provoqué une levée de boucliers de nombreuses organisations syndicales et ONG européennes, inquiètes pour le respect des libertés fondamentales.

Sur les 652 eurodéputés présents à Strasbourg, 503 se sont prononcés en faveur de cette directive, 131 contre et 18 se sont abstenus. "Lutter contre l'espionnage économique et industriel, le pillage dont sont victimes nos entreprises européennes, protéger notre innovation et notre recherche, défendre notre compétitivité européenne, tels sont les principaux objectifs", avait déclaré mercredi devant ses pairs l'eurodéputée française PPE (droite et centre droit) Constance Le Grip, rapporteuse du projet.

Selon Mme Le Grip, ce texte "équilibré (...) protège à la fois le savoir-faire professionnel, le patrimoine immatériel des entreprises mais aussi les libertés fondamentales et l'exercice du métier de journaliste et des activités des lanceurs d'alertes".

Avec cette directive, "il s'agit de promouvoir la confiance des milliers d'entreprises, la plupart des PME, qui innovent tous les jours", avait aussi plaidé mercredi le commissaire européen à l'Elargissement, l'Autrichien Johannes Hahn. Mais les eurodéputés Verts étaient vent debout contre ce texte et ont réclamé en vain au moins le report du vote. "C'est un signal complètement erroné de la part de cette assemblée d'adopter dix jours après les révélations des +Panama Papers+ un texte qui de facto va rendre plus difficile la tâche des lanceurs d'alerte et des journaux", s'est emporté Philippe Lamberts, coprésident du groupe Verts-ALE juste avant le vote. Principal reproche de ses détracteurs : la directive européenne "fait porter la charge de la preuve sur les lanceurs d'alerte et pas sur les entreprises", selon M. Lamberts.

Plusieurs pétitions ont circulé au niveau européen ces derniers jours contre cette directive. **Son adoption survient quinze jours avant l'ouverture du procès, le 26 avril à Luxembourg, du lanceur d'alertes Antoine Deltour, à l'origine des révélations "LuxLeaks"**. M. Deltour et deux autres hommes, dont le journaliste français Edouard Perrin, sont inculpés pour avoir divulgué des centaines de documents confidentiels sur le traitement fiscal des multinationales installées au Luxembourg. Ces documents concernaient des rescrits fiscaux accordés par l'administration et négociés par la firme PwC pour le compte de ses clients.